



Bulletin d'informations n°5



Evolution du protocole sanitaire à compter du 03 janvier 2022

Le protocole sanitaire national évolue pour les établissements scolaires. Pour **les élèves de maternelle et d'élémentaire** :

1. L'élève est cas confirmé positif : il reste isolé **pour une durée 7 jours** :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques
- à partir de la date de prélèvement pour les cas asymptomatiques.

Au bout de 5 jours, l'élève peut revenir en classe si :

- il n'a plus de symptômes depuis 48 heures
- la famille présente un test PCR ou antigénique négatif.

2. Les autres élèves de la classe sont cas contact. Dès que nous aurons connaissance d'un cas positif parmi les élèves, nous demanderons aux familles de venir chercher leur enfant pour effectuer immédiatement un test. Chaque élève devra réaliser un test (RT-PCR nasopharyngés ou antigénique).

Il en découle 3 cas de figure :

- Si le test est négatif : l'élève peut réintégrer sa classe en **présentiel** dès transmission à l'enseignante d'un résultat négatif. Cela implique des arrivées échelonnées des enfants. De ce fait, merci d'accompagner votre enfant jusqu'à la porte de la classe.

L'élève doit réaliser deux **autotests à J+2 et à J+4** pour permettre le maintien en classe. La famille fournit à chaque fois une attestation sur l'honneur (en pièce jointe) de la réalisation de ces tests.

Lors de la réalisation du premier test en pharmacie, les représentants légaux de l'élève se verront remettre gratuitement 2 autotests à réaliser le deuxième et le quatrième jour à compter du premier test (J2 et J4). Si le premier test est réalisé en laboratoire, les représentants légaux de l'élève se verront remettre un bon permettant de se faire délivrer gratuitement les autotests en pharmacie.

- **En cas d'absence de test : l'élève reste isolé 7 jours** et poursuit ses apprentissages en **distanciel**.
 - **Si le test est positif** : l'élève cas contact devient alors **cas confirmé** (penser à prévenir de suite l'établissement) et reste alors **isolé durant 7 jours (ou 5)** comme mentionné au paragraphe 1.
- 3. Continuité pédagogique** : en cas d'absence de votre enfant, l'enseignante fournira le travail réalisé en présentiel par l'intermédiaire de l'ENT de la classe (Toute Mon Année).
- 4. Quand un enseignant est malade et non remplacé**, les élèves ne peuvent pas être répartis dans les autres classes (pour rappel nous sommes en protocole 3). S'il n'y a pas de remplaçant disponible, une surveillance peut être assurée par un personnel de l'école dans une salle, le groupe d'élèves étant sous la responsabilité d'un autre enseignant de l'école. Ceci ne peut être que transitoire, le temps que les parents viennent chercher leurs enfants à l'école et ne peut pas durer plusieurs jours.

Cette situation amène de fait la suspension de l'accueil des élèves dans cette classe.

5. Fermeture de classe ou d'établissement

Au sein des écoles maternelles et élémentaires, et dès lors que seuls sont admis des élèves justifiant d'un test ou d'un autotest négatif tous les deux jours, il n'y a plus lieu de fermer automatiquement la classe si trois cas positifs sont identifiés.

Toutefois, en fonction de la situation, en présence par exemple d'un très grand nombre de cas, et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation (éducation nationale, ARS, préfecture), des mesures de gestion supplémentaires dont, par exemple, la décision de suspension de l'accueil de tous les élèves d'une classe, d'une école ou d'un établissement scolaire ou la mise en place d'une opération de dépistage ciblée, peuvent être décidées.

- 6. Rencontres tripartites** : nous maintenons nos rencontres tripartites avec les familles, dans le respect des gestes barrières.
- 7. Chorale** : le port du masque et le respect des gestes barrières n'empêchent pas la pratique de cette activité.
- 8. EPS** : il est fortement recommandé de prioriser les activités physiques et sportives en extérieur. Lorsque la pratique en extérieur est impossible, des activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation doivent être privilégiées.

Une journée, une couleur !



C'est déjà l'heure du défi une journée, une couleur ...

Tous en blanc vendredi prochain, le 07 janvier !

Portes ouvertes

Les portes ouvertes de l'école se dérouleront :

- le vendredi 11 mars de 17h à 19h sur l'école Sainte Anne.
- le vendredi 18 mars de 17h à 19h sur l'école Saint Joseph.

N'hésitez pas à partager l'information autour de vous dès à présent. Merci.



Quelques dates ...

18 janvier au 01 avril : piscine pour les classes de CP monolingue et CP/CE1 bilingue

17 janvier : rencontre au collège St Michel pour les élèves de CM2

23 janvier : animation Jumpoland organisée par l'APEL

25 février : carnaval

Du 28 février au 4 mars : semaine du Cirque pour les CE1 CE2 CM1

Du 15 mars au 9 juin : voile pour les CM2

Du 4 avril au 21 mai : intervention CCPI pour les maternelles

19 juin : kermesse